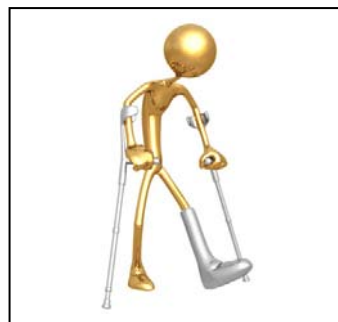


## Accessibilité Physique

La plupart des bâtiments, publics et privés, ont longtemps été conçus en considérant le standard de l'adulte moyen. Cette approche normalisatrice s'est malheureusement traduite par des barrières pour les Personnes à Mobilité Réduite (personnes âgées, personnes ayant des incapacités motrices, sensorielles ou intellectuelles, parents avec enfants en poussettes, personnes avec bagages lourds, etc.).

C'est pourquoi aujourd'hui, de nombreux points sont pris en compte par les concepteurs **HD2**, dont ces quelques exemples à la fois courants et déterminants :



- Assurer un accès de plain-pied lors de la rénovation d'un bâtiment,
- Prévoir des cheminements suffisamment larges, libres d'obstacles qu'un malvoyant ne saurait détecter,
- Abaisser ou bien supprimer certaines bordures de trottoirs,
- Supprimer toutes marches dans les accès essentiels,
- Créer un éclairage et une ambiance générale favorisant la sécurité des personnes,
- Pouvoir ouvrir toutes les portes sans difficulté particulière,
- Avoir une information qui peut être facilement lue, entendue et comprise...

Améliorer l'**accessibilité physique**, c'est assurer une qualité d'usage pour tous, y compris celle des accompagnants...L'accessibilité requiert la mise en œuvre d'éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités.

Or il existe des règles et notamment depuis 2005 la « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », laquelle est en partie consacrée à l'accessibilité. Un principe fondamental que **HD2** s'efforce d'appliquer quel que soit le handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, multi handicap). Tous les aspects de la vie quotidienne sont ainsi pris en compte : logement, transport, lieu de travail, accès aux établissements recevant du public, voirie. Un délai pour parvenir à l'accessibilité généralisée étant fixé à 2015, sa réussite dépend de la mobilisation de chacun : Etat, collectivités, professionnels, usagers.

Alors n'oublions pas que la société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres.

Contactez-nous